**ECOLES DU MOULIN DE MARCK CONSEIL D’ECOLE**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| DATE | 09/11/2018 | HEURE | 17h00 |
| LIEU | Locaux de l’école – salle de cantine |
| PRESENTS | Les Directeurs | LEFEBVRE G .  |
| Les enseignants | Elémentaire : GOLLIOT N., BLAIN M., MORIZE C., BURET A.S, LECOMPTE-LE BRIS C., LAVIE R., HERMAND L., BEN S., WILLEMAN M., CHIROUTTE S.,  |
| Les membres du RASED |  |
| Les élus locaux | Mr WILLAUME |
| Les représentants des parents | Elémentaire : LOUVET.D., BURET.L, CARDON S., ,HERMANT.K., DEROI.F., PLANCKEEL.L, CLERCIN.A-S., LE GENTIL. S., CUGNY.F. , TASSART.K., FRANCOIS.P., MORLET.G., SEGARD.A-G, LEHIR. V.  |
| Les D.D.E.N | Mme DELOFFRE |
| INVITES | Délégués des élèves : PLANCKEEL C., GRINCOURT.E. |
| EXCUSES | Mr l’Inspecteur de l’Education Nationale E. ENNEBECKLes enseignants : RETAUX.M. LECLERE.L.Les élus locaux : MME NOËLReprésentants des parents d’élèves : HAMAIN L., LEMAIRE.D. ,LEMAIRE. P., SAILLY.A., VIENNE. A., MACKE.K., LOUVET.O., BAYARD.K.,Les membres du RASED : GRONDAIN. P., FARLEY.D., RIVELON.P. Les D.D.E.N : Mr BERTOUT |

**1. INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL D’ECOLE**



Mr Lefebvre se permet de rappeler quelques règles de fonctionnement de ce conseil :

* Les attributions de ce conseil sont nombreuses et ont été rappelées lors de la réunion de présentation
* Le directeur préside ce conseil et peut à tout moment en interrompre la tenue
* Ce conseil est un lieu permettant des échanges globaux sur la vie de l’école, ses projets et ses objectifs. En aucun cas, il ne doit être un lieu de débat personnel ou d’échange nominatif, j’y veillerai scrupuleusement.
* Les principes qui régissent ce conseil sont ceux du travail en commun dans le respect de tous dans sa personne et dans ses attributions. C’est en parlant d’une voix commune, en sachant entendre l’autre et en prenant en compte des avis de chacun, que cette école pourra encore progresser et offrir le meilleur à ceux pour qui nous sommes là, les élèves.

Mr Lefebvre accueille avec plaisir Mme Rétaux qui effectuera le complément de service du CM2 (mi-temps)

**Elections :**

**Elémentaire :**

35.1% des parents ont voté, il y avait 1 liste (40.6% l’an dernier).

Le chiffre est en nette baisse. On peut avancer deux raisons : le vote se faisait cette année uniquement par correspondance et l’école avait choisi de laisser les parents donner une enveloppe personnelle (comme demandé dans la directive académique. Cependant, le nombre de parents qui ont désiré s’inscrire sur les listes est en augmentation encore cette année. Je les remercie de cette action bénévole bénéfique pour l’ensemble de l’école. Je sais qu’ils seront un relais efficace entre les enseignantes et l’ensemble des parents, ils sont un maillon essentiel de l’équipe éducative d’une école.

J’adresse mes félicitations aux parents nouvellement élus au Conseil d’école :

Titulaires : LOUVET.D., BURET.L, HAMAIN L., CARDON S., LEMAIRE.D. ,HERMANT.K., DEROI.F., PLANCKEEL.L, MACKE.K., CLERCIN.A-S., LE GENTIL. S.,

Suppléants : CUGNY.F. , LEMAIRE. P., SAILLY.A., VIENNE. A., TASSART.K., FRANCOIS.P., MORLET.G., LOUVET.O., SEGARD.A-G, BAYARD.K., LEHIR. V.

J’inviterai à, chaque conseil l’ensemble des parents. En cas de vote, les parents titulaires sont les seuls habilités à voter sauf s’ils sont suppléés.

**2. ORGANISATION STRUCTURELLE DE L’ECOLE**

**2.1 Les effectifs et la répartition des élèves**

Mr Lefebvre fait remarquer :

 L’école a connu un fléchissement notable de son nombre d’élèves. Ceci est dû au é d’un contingent conséquent d’élèves (57 élèves) et à l’arrivée d’une petite cohorte de GS (36 élèves). Cette année, l’école accueille 238 élèves réparties dans dix classes. Certains de ses élèves bénéficient d’un dispositif spécifique dans une autre classe (ULIS ou ULEC) dans une « 11ème classe ». Ceci nous permet d’avoir une action et une vision plus fine sur les élèves de Cp qui bénéficient de conditions de travail idéales (18 élèves par classe). En outre, au vu des particularismes de l’école qui accueille des élèves à besoins éducatifs particuliers, cette baisse des effectifs permet une meilleure application des adaptations nécessaires.

 La moyenne d’élèves par classe (hors Ulis) : 23.8 contre 25.7 l’an dernier.

 Une stabilisation des effectifs est prévue pour l’an prochain : 53 départs prévus (dont 1 ULIS) , 54 arrivées (dont 1 ULIS) + 2 extérieurs (moyenne des années précédentes) = soit une légère hausse à 241 élèves.

Mr Lefebvre a fait remonter par mail ces informations à Mr l’Inspecteur de la circonscription. L’Inspection académique a connaissance de ces chiffres grâce aux remontées informatisées des prévisions d’effectifs. L’évolution future apparaît négative si l’on observe la baisse des effectifs prévue en maternelle pour les années à venir. Nous espérons que la prise en compte de la spécificité de l’école permettra de garder un effectif d’élèves par classe raisonnable.

Au 8 novembre 2019 :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Répartition2019/2020 | CP1 | CP2 | CE1 | CE1 | CE2 | CE2 | CM1 | CM1 | CM2 | CM2 | ULIS |
| 18Dont2ULIS | 18 | 26 | 25Dont 3 ULIS | 24  | 24Dont 3ULIS | 25Dont3 ULIS | 25Dont 1 ULIS | 26 dont 1 ULIS | 27  | 13 |

Mr Lefebvre fait remarquer :

 Stabilité des équipes enseignantes

Ces équipes sont une chance pour l'ensemble des élèves des écoles.

 Met en évidence les qualités de l’équipe enseignante et de l’ambiance existant dans l’école.

**2.2 L’organisation de la semaine scolaire**

Les écoles de Marck fonctionnent depuis la rentrée 2017 sous la forme de la semaine de quatre jours.

**2.3 Les intervenants extérieurs**

Mr Lefebvre précise :

 Ville de Marck : une intervenante pour l’E.P.S : Mme Chevalier.

Cette dernière permet un gain de temps conséquent pour la mise en place des ateliers et apporte une expertise précieuse pour les apprentissages mis en place.

**2.4 Les AESH et emplois administratifs**

Mr Lefebvre:

 Mme Degryse Brigitte a fait valoir ses droits à la retraite fin septembre. Nous lui souhaitons le meilleur pour cette nouvelle vie qui commence. Enfants et enseignants lui ont offert un vibrant hommage lors de sa dernière journée car elle a marqué durablement notre école.

C’est Mme David qui a pris ce poste à présent et travaille à temps plein avec la maîtresse d’Ulis. (AESH-Co)

4 autres AESH travaillent dans l’école : Mme Domain-Bellet, Mme Agez, Mme Marant et Mme Waguet.

Nous reviendrons sur les modifications intervenues à ce propos dans la partie consacrée à l’école inclusive.

Depuis le 31/12/2017, l’école fonctionne sans emploi administratif. Il paraissait important de ne pas léser les familles et en particulier les enfants. C’est pourquoi nous avons dû trouver de nouvelles organisations, de nouveaux modes de fonctionnement. Chacun a été mis à contribution, ce qui rend les journées des enseignantes et du directeur bien plus compliquées. Cette situation paraît intenable à long terme et il conviendra de se pencher avec attention sur ce problème. Mr Lefebvre précise qu’il refuse de rentrer dans une logique d’utilisation de services civiques pour ce poste spécifique (sauf en cas de nécessité absolue liée à la sécurité même des usagers de l’école) car telle n’est pas la destinée de ces emplois. Mr Lefebvre pense que cette utilisation tendrait à faire croire qu’un poste d’aide administrative dans une école peut être attribué sans recherche spécifique et calibrée.

Mr Lefebvre a demandé l’emploi d’un service civique, Mme Thorez, qui a commencé il y a peu et qui aide à la prise en charge des élèves à besoin particulier et à l’organisation de projets scolaires. Un autre service civique a été demandée mais nous n’avons pas de nouvelles d’une éventuelle embauche.

**2.5 Le réseau d’aide (RASED)**

Le RASED de la circonscription est composé de 3 maîtres E, 1 maître G et 2 psychologues scolaires. Au niveau de l’école interviennent généralement Mme Farley (E) et Mme Rivelon (G). Le poste de psychologue de l’école est occupé par Mme Grondain. Notre réseau est complet depuis deux ans ce qui est une chance pour nos élèves.

**2.6 Le PIAL et l’école inclusive**

Depuis cette année, l’académie de Lille est académie pilote dans la mise en place des PIAL (Pôles Inclusifs d’Accompagnement Localisés). Il s’agit d’une nouvelle façon de gérer au plus près du terrain la gestion des accompagnants d’élèves reconnus par la MDPH. Ainsi, les AESH (anciennement AVS) de notre école sont à présent dépendants du PIAL 44 dont l’adresse administrative est située au Collège Jean Monnet de Coulogne. Le but de cette réforme est de permettre une meilleure adaptabilité aux besoins recensés et faire en sorte que tous les élèves reconnus bénéficient de l’aide humaine nécessaire.

Cette modification s’est accompagnée d’autres éléments comme la rencontre, lors de nouveaux suivis, de l’AESH avec la famille et l’enseignante de la classe.

Plus généralement, dans sa lettre de rentrée, le ministre a insisté sur l’importance d’une école inclusive, où chacun peut trouver sa place et où est prise en compte les besoins particuliers, quels qu’ils soient. C’est ce que nous nous attachons à faire ici, au quotidien.

Mme Morize ajoute que la présence d’élèves bénéficiant du dispositif ULIS dans notre école la rend spécifique et demande aux personnels des adaptations et un engagement supplémentaire. Si nous sommes ravis de l’opinion positive qui se dégage de notre travail, nous ne pouvons répondre à toutes les sollicitations extérieures de parents désirant scolariser leurs élèves porteurs de handicap chez nous.

**3. ORGANISATION FONCTIONNELLE DE L’ECOLE**

**3.1 Les locaux : travaux et projets d’aménagement, occupation, nettoyage**

Mr Lefebvre indique que pour l’élémentaire:

 Quelques travaux ont été réalisés cet été.

* Un VPI a été installé dans la classe de Mme Golliot.
* Des travaux de modification du patio au pied de l’escalier central ont en cours.
* Des travaux bénéfiques ont eu lieu également sur le réseau internet et permet d’avoir une connexion viable dans toutes les classes, et ce en attendant l’arrivée prochaine de la fibre.
* Des relais sonores (alerte incendie et PPMS intrusion) ont été ajoutés dans la garderie, ce qui permet d’entendre distinctement le signal dans la classe de Mme Chiroutte.
* Les travaux d’embellissement extérieur (remise en peinture de la façade) un temps évoqué, ont été repoussés.
* Les études de modification de passage, souvent inondé, des classes vers l’arrière du bâtiment se poursuivent.
* La récupération de tables, grâce à Mme Way, a permis la mise en place de jeux dans la cour de récréation.

 Ménage : Serait-il possible d’avoir les fiches horaires des personnels et de connaître la procédure en cas de remplacement. (déjà demandées sans succès l’an dernier).

Mme BURET précise que le nettoyage des VPI sera à prévoir et qu’il faut informer les personnels de service que l’utilisation de produits de nettoyage abrasifs est proscrits sur les tableaux liés aux VPI (image déformée et difficultés avec l’interactivité)

 Garderie : La BCD et une grande partie de la salle informatique ont été reprises par la mairie pour y installer la garderie périscolaire (matin et soir) et le centre de loisirs du mercredi. On ne peut que regretter la double utilisation de l’école qui crée une confusion entre les temps scolaires et péri-scolaires. Mr Lefebvre demande qu’une séparation soit mise en place entre la classe de CM2 et la garderie.

**3.2 La restauration scolaire et la garderie périscolaire**

* Restauration scolaire :

API remplace Dupont Restauration depuis trois ans ; les repas semblent de meilleure qualité.

Des efforts ont été faits pour retrouver une certaine sérénité malgré des effectifs très élevés chaque midi : entre 100 et 120 élèves, voire 130.

La présence de Charlotte a amené un certain dynamisme et une exigence. Cependant, le « turn-over » fréquent et le manque de formations des personnes engagées à ses côtés posent question. Mr Lefebvre a proposé l’occupation du temps par des jeux sur les temps de récréation, le partage des élèves sur des zones dédiées etc..

Ceci pourrait permettre d’éviter l’ennui et les tensions pouvant naître d’un temps particulier comme l’est ce temps de restauration scolaire. Mr Willaume précise qu’une réunion est prévu ce mercredi avec les responsables nommés de chaque cantine scolaire.

* Garderie périscolaire

Outre la particularité évoquée plus avant d’une salle « partagée » avec une salle de classe ; la garderie comme la cantine est positionnée sur des temps « tampons ». Ces temps sont à observer avec une acuité particulière car ils peuvent être source de confusion. Là aussi, les améliorations sont nombreuses avec notamment une volonté affichée d’aider aux devoirs quand cela est possible.

**3.3 La santé, l’hygiène**

Mr Lefebvre :

 Rappelle le travail sérieux effectué par le service de santé scolaire à partir des fiches de renseignements et les liens excellents qui existent avec les personnes de ce service. Mme Carpentier est l’infirmière scolaire, actuellement en congé maternité. Mme Leducq est le médecin scolaire du secteur. Elle intervient pour le renouvellement des PAI, pour la visite médicale des enfants d’Ulis qui quitteront l’école à la fin de l’année et à la demande du Rased.

 Un réfrigérateur a été installé dans la salle des maîtres. On y range les médicaments pour les PAI. Ces PAI sont transmis au personnel de cantine et au personnel de garderie.

* Pour favoriser le parcours santé de chaque élève, la poursuite du « petit déjeuner » offert au CM2 est un point important.
* Les actions entreprises sur le jardin scolaire qui se poursuivront en lien avec la restauration scolaire sont également bénéfiques

 Cette année est particulière car la commune de Marck a été incluse dans la zone de proximité de la centrale nucléaire de Gravelines. A ce titre, Mr Lefebvre est allé chercher des comprimés d’iode qui sont conservés dans l’infirmerie de l’école et qui sont à administrer aux élèves en cas de fuite radioactive.

**3.4 La sécurité**

Mr Lefebvre indique :

 Il a rencontré tous les parents lors des réunions de début d’année de chaque classe afin d’évoquer les principes de sécurité particuliers propres à cette rentrée scolaire. Au-delà du rappel des éléments habituels (alerte incendie et PPMS) un point a été fait sur l’exercice anti-intrusion/attentat. Ce dernier a eu lieu le 04/10/2019 à 10h10. Il simulait une entrée par le portillon de l’école élémentaire (zone de fragilité repérée). Cet exercice a été effectué en lien avec l’école Maternelle.

Il a permis de vérifier l’efficacité des nouvelles alarmes installées par la municipalité et a également permis aux élèves de différencier la mélodie de cette alarme de celle de l’Incendie.

L’école se doit à présent de détenir trois documents essentiels : le registre de sécurité incendie, le PPMS risques majeurs et le PPMS Attentat/Intrusion.

Mr Lefebvre rappelle que ce type d’intrusion correspond au cas 1 : intrusion par l’élémentaire et que le lieu de regroupement prévu est le petit parking situé près de la maison médicale.

L’exercice a été effectué correctement en prenant soin d’éviter une quelconque panique ou un quelconque traumatisme. Mr Lefebvre remercie les enseignantes pour leur action en ce sens.

 Garderie/APC : Les conditions de sécurité sont particulièrement difficiles à mettre en place au moment des interventions garderie ou cantine (puisque les temps se chevauchent). Des consignes ont été adressées au personnel de cantine et de garderie pour bien prendre garde aux accès, notamment de bien laisser fermées les issues en temps scolaire.

 Un premier exercice incendie s’est déroulé le 11/10/2019 à 10h00 : Très satisfaisant.

 Rappel de la procédure en cas d’accident : après étude de la situation et selon la gravité, l’enseignant appelle les parents ou le 15. Un enseignant se déplace toujours avec la liste et le numéro de téléphone de la famille.

 Le revêtement de la cour de récréation occasionne de nombreuses chutes et sa dégradation crée des cailloux qui peuvent servir de projectiles.

Mme Deloffre intervient pour demander ce qu’il en est de la sécurité contre les risques nucléaires. Mr Lefebvre la remercie de son intervention car il avait omis d’évoquer ce point important. En effet, l’école, comme toute la commune dev Marck, est en effet intégré à présent à la zone « à risques » de la centrale nucléaire de Gravelines. Cela ne rend que plus important le respect des règles prescrites dans le PPMS « risques majeurs ». A cet effet, Mr Lefebvre est allé chercher les comprimés d’iode qui peuvent être utilisés en cas d’alerte nucléaire et de confinement. Les comprimés sont rangés dans l’infirmerie dans une armoire dédiée. La posologie dépend de la corpulence : ½ comprimé pour les moins de trois ans, un comprimé pour les enfants, deux comprimés pour les adultes. Ces prises pourraient être effectuées en attendant une évacuation par les services concernés.

**3.5 Le règlement intérieur**

Comme évoqué avec l’ensemble des parents à la fin de l’an dernier, le règlement intérieur a été modifié en regard du règlement type départemental. Il a évolué notamment pour prendre en compte l’absence de secrétaire administrative, les conditions de sécurité qui rendent l’ouverture des portes difficiles à d’autres moments que celles prévues dans les horaires de l’école.

Mr Lefebvre :

Commentaire du document annexe 1

 Le règlement intérieur est adopté à l’unanimité (pas de modification).

Commentaire du document annexe 2

 La charte internet a été adoptée à l’unanimité. Elle est signée par chaque élève, chaque famille et chaque enseignant.

 Absentéisme : aucun élève n’a été signalé. Cependant, on peut regretter que quelques familles soient injoignables. Un courrier sera envoyé en ce sens. Toutes les excuses ne sont pas recevables, peuvent être considérées comme des absences non justifiées et donner lieu à des poursuites.

**4. ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE L’ECOLE**

**4.1 Le projet d’école**

Mr Lefebvre rappelle les différents domaines du projet d’école qui découlent des axes du projet académique :

1. Lecture et compréhension C2C3 :

 Lire et comprendre/ lire pour comprendre

1. Le calcul en ligne/ le calcul mental :

Calculer pour résoudre C2

1. Calculer/ résoudre C3 :

Calculer et résoudre/calculer pour résoudre

Jouer à résoudre

1. Grandeurs et mesures :

 Se représenter les mesures C3

1. Orthographe et Rédaction C2C3 :

Ecrire avec respect du sens et de l’orthographe

1. Vocabulaire/Lexique :

S’enrichir

1. Inclusion des élèves BEP ou ULIS :

 L’école au service de tous

1. Climat scolaire :

Apaiser, échanger, connaître, s’impliquer

1. Le parcours culturel :

Au service de l’écrit et de l’enrichissement lexical

Mr Lefebvre rappelle que le climat scolaire d’une école est une condition sine qua non à la bonne réussite des élèves à l’école. C’est par un travail quotidien d’écoute mais aussi d’analyse des données recensées, soit auprès des parents d’élèves et partenaires, soit auprès des élèves eux-même (par exemple grâce à l’intervention de la commission d’enquête du climat scolaire) que nous cherchons à faire progresser le sentiment de bien-être et de confiance dans l’école.

Hier, jeudi 7 novembre, ce travail intense a été mis en lumière par la venue de Mme le Recteur de l’Académie et Mr le Directeur Académique. Ces derniers, qui sont passés dans quelques classes avant d’échanger avec l’équipe enseignante, ont loué la qualité du climat de l’école et notamment ce qui a été mis en place pour lutter contre le harcèlement scolaire en cette journée spécifiquement dédiée.

Nous avons été honorés de cette rencontre et des messages très positifs qui en ont découlé et qui nous confortent dans notre action volontariste auprès de nos élèves.

Nous remercions également nos partenaires (municipalité, police nationale, inspection), qui nous aident dans nos démarches et nos projets chaque année avec bienveillance.

Comme l’a joliment dit Mme Cuvillier suite à cette journée : « On est bien au Moulin ».

**4.2 Les projets de l’école**

Commentaires du document annexe 3

Mr Lefebvre : rappelle que l’école est un lieu d’instruction, que toute sortie s’inscrit dans un projet en relation avec le projet d’école, que l’école est gratuite.

Remercie la municipalité pour la mise à disposition du bus et pour toutes les actions qui contribuent à la gratuité.

**4.3 L’aide aux enfants en difficulté**

 Tout élève peut être signalé au Rased : les parents peuvent aussi en faire la demande.

 PPRE : document signé entre parents, élève, enseignant, autre : on y constate les difficultés, on y écrit comment y remédier, on évalue l’aide apportée.

 La dernière semaine d’août : un stage de remise à niveau a été proposé aux CM1 / CM2. Celui des CM2 a eu lieu au collège Boris Vian.

 L’ ULIS (Unité Localisée pour l’Inclusion Scolaire) est en fonctionnement depuis deux ans. Les élèves de l’ULIS sont scolarisés dans leur classe d’âge ( à plus ou moins un an). Mme Ben est la « Coordonnatrice ULIS ». Elle peut, autant que de besoin, reprendre les élèves d’ULIS en groupe dans sa classe afin de réaliser des apprentissages spécifiques, impossibles à mettre en place dans la classe habituelle. Ce changement profond dans la prise en compte du handicap à l’école demande un surplus de travail important à chaque enseignant de l’école. Actuellement, tous les élèves de l’ULIS sont inclus dans toutes les matières sauf en Français. De nombreuses réunions sont prévues pour peaufiner ce dispositif. Mr Lefebvre remercie les enseignantes pour leur investissement. L’ULIS représente du travail mais est aussi une chance pour cet établissement mais aussi pour les élèves qui peuvent mieux appréhender la différence et le respect des autres.

**4.4 Les évaluations et les livrets scolaires**

Mr Lefebvre :

 Livret scolaire donné 3 fois par an, remis directement aux parents lors des réunions parents-enseignants.

Le livret a été profondément remaniée l’an dernier avec l’arrivée du Livret Scolaire Unique Numérisé (LSUN). Il suivra l’élève jusqu’en fin de 3ème.

Mr Lefebvre en rappelle l'architecture générale en rappelant l'existence de trois parcours (PEAC, Citoyen et Santé).

La première rencontre aura lieu les 27 et 30 novembre

Dans le cadre des nouvelles évaluations nationales de début de CP et de CE1, les parents ont été reçus au moment de la distribution des résultats afin d’expliciter ces évaluations et d’en faire un premier bilan.

 Aucun enseignant ne met de notes mais quatre mentions possibles (non atteints, partiellement atteints, atteints ou dépassés.).

**5. LIAISON AVEC LES PARTENAIRES DE L’ECOLE**

**5.1 Le dialogue et le partenariat avec les parents**

 Rappel des outils du dialogue : cahier de liaison, carnet de correspondance, contacts personnels sur rendez-vous.

 Une réunion de rentrée a eu lieu dans chaque classe. Trois autres réunions sont prévues en novembre, en mars et en juin. Les parents y seront reçus individuellement.

 Mr Lefebvre réunira les parents régulièrement pour la préparation des activités (Noël, carnaval, kermesse…).

La prochaine réunion aura lieu début novembre (date à déterminer)

 Rappel des horaires : les apprentissages se déroulent jusqu’à l’heure de sortie prévue. Les élèves sont tenus d’être à l’heure. Pas de problèmes particuliers à ce jour. Mr Lefebvre rappelle aux parents de ne pas rester devant l’école le matin car, en dehors des problèmes de sécurité liés, aux regroupements, une séparation trop longue avec les enfants peut provoquer des crises de larmes. La zone tracée au sol par les services municipaux a été faite en ce sens.

Des informations générales peuvent être trouvées sur le site internet de l’école dont le succès est exponentiel.

Mr Lefebvre y ajoutera prochainement un lien pour les classes maternelles, en accord avec Mme Cuvillier.

En maternelle, les liens sont facilités par l'entrée des parents dans l'école et les rencontres nombreuses avec les enseignantes.

**5.2 Le rôle des D.D.E.N**

Mme Deloffre :

Les DDEN sont élus pour 4 ans renouvelables par le Directeur Académique. Pour ma part c’est la 27ème année.

 Joue le rôle d’intermédiaire entre l’école, les parents, les enseignants et la mairie.

 Visite régulièrement les écoles pour les travaux, l’hygiène, la sécurité et rencontre Mr le Maire.

N'intervient pas au niveau pédagogique

Mme Deloffre et les DDEN ont un rôle moteur dans la réalisation de projets motivants et innovants.

A cet effet, Mme Deloffre précise qu’elle sera dans l’établissement le 25 novembre pour remettre avec son président un chèque en récompense des projets effectués par le truchement des DDDEN (se construite citoyen et le concours des écoles fleuries).

**5.3 Interventions des délégués de l’école**

Mr Lefebvre a tenu à inviter à ce conseil d’école les délégués des classes de CM2 qui, en leur qualité d’élèves les plus anciens dans l’école, ont été chargés de recueillir les ressentis, les idées, les remarques de tous les élèves de l’école. Il paraît important que la voix de ceux qui sont les éléments principaux de l’école, soit entendue et qu’il puisse eux aussi participer à la vie démocratique de l’établissement.

Mr Lefebvre donne la parole aux délégués élèves.

Ceux-ci proposent :

* Vente de viennoiseries. Mr Lefebvre rappelle les directives académiques sur la lutte contre l’obésité. Une distribution gratuite de fruits serait plus riche pédagogiquement, une mise en rapport avec Agrimer est évoquée en ce sens.
* Création d’une bourse aux jouets pour les enfants des hôpitaux. (faire le lien avec Hopinoël de la municipalité)
* Opération écologique : Nettoyons la nature par exemple. Mr Lefebvre reprend l’idée générale de l’école qui est pleinement investie dans les considérations de protection de la nature, pour approuver cette action. Cependant, Mr Lefebvre ne souhaite pas que ce soit par l’intermédiaire d’une entreprise qui en profiterait pour faire de la publicité. Cette action doit se faire à l’interne ou avec l’aide de la région Hauts de France par exemple.
* Faire du tutorat sur la base du volontariat dans les classes (cela se fait généralement dans toutes les classes de l’école)
* Faire des pièces de théâtre (c’est effectif avec la compagnie Planchemania pour les CM2)
* Faire un journal de classe : bonne idée, à étudier en conseil de maîtres
* Faire un loto (à voir avec le groupe de parents d’élèves)
* Etablir un calendrier des anniversaires (avec l’anniversaire des enseignantes). C’est une idée intéressante, déjà réalisée dans la majorité des classes.
* Accepter les parapluies pour les élèves : impossible pour des raisons de sécurité
* Modifier les zones de rangement après les récréations : très bonne idée évoquée précédemment
* Faire poser des porte-manteaux pour la classe de Mme Chiroutte (le message est transmis à Mr Willaume)
* Demander aux personnels de cantine de porter gants et charlottes (message transmis à la municipalité)
* Interdire les punitions collectives à la cantine (message transmis)
* Refaire les lignes sous le préau
* Faire une boum pour les autres classes de Cm2 (à voir avec la mairie qui a ciblé les CM2 pour assurer le lien avec les 6ème)
* Réparer les fuites sous le préau (gouttière du fond à droite).

Mr Lefebvre remercie les délégués pour ces idées intéressantes et pour leur investissement pour le bien de l’école.

Ces sujets sont intéressants et seront débattus en conseil des maîtres et en CLEP. Mr Lefebvre remercie les élèves pour leur implication.

**5.4 Les associations liées à l’école**

Mme Lavie, Trésorière de l’Association sportive et culturelle USEP de l’école :

Dépenses :0

Total :0

Crédit : 0

Pas de changement depuis le dernier conseil.

**Solde au 09/11/2018 : 2803 €**

Mme Blain, Trésorière de la Coopérative affiliée à l’OCCE : (voir fiche)

Dépenses  :

Total dépenses :2057.65 €

Crédit : 75.00

**Solde au 09/11/2018  : 7023.76€**

**Le détail est disponible en pièce jointe.**

Les comptes des coopératives sont validés par l’OCCE et par une commission composée d’enseignantes et de parents d’élèves. Mr Lefebvre remercie Mme Blain et Mme Lavie pour leur implication dans le travail fastidieux de tenue des comptes.

**6.1 Questions diverses**

En l’absence de questions diverses supplémentaires, Mr Lefebvre et Mme Cuvillier remercient les parents bénévoles présents et les enseignantes, en insistant sur la qualité desv échanges lors de ce conseil commun très riche. Ce type de conseil devrait se renouveler à l'avenir. Le conseil d’école est clos à 19h30.

**Les représentants des parents d’élèves Les Présidents de séance**

**Mr LOUVET Dimitri Mme Cuvellier Géraldine**

**Mme LOUVET Olivia Mr Lefebvre Grégory**

**Mme le Maire**

 **Mr L'Adjoint à l'Education**

**Mme Deloffre, DDEN.**